

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce lundi 18 mai 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier, Serge Viens et Michel Denicourt, conseillers.

Absent : M. Serge Gendron, conseiller

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay.

L'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil.

2009-201 Soumissions reçues pour les travaux de réfection sur l'avenue Nadeau – accord du contrat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions publiques pour les travaux de réfection d'une partie de l'avenue Nadeau;

Considérant les soumissions reçues en date du 6 février 2009, à savoir :

<u>Liste des soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
Excavations St-Césaire inc.	795 923,83 \$
Les Entreprises Allaires et Gince inc.	852 132,88 \$
Les Constructions Bricon Ltée	863 178,21 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	868 801,71 \$
Construction Choinière, div. de Sintra	874 118,67 \$
Infrastructure Rive-Sud inc.	919 748,06 \$
Bertrand Mathieu Ltée	986 599,74 \$
B. Frégeau & fils inc.	1 072 617,26 4

Considérant les recommandations de M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc., dans sa lettre du 9 février 2009;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder le contrat de réfection d'une partie de l'avenue Nadeau, décrétée par les règlements d'emprunt numéros 141 et 149, à la compagnie Excavation St-Césaire inc., 255, route 112, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0 plus bas soumissionnaire conforme, pour un contrat total incluant les taxes, de 795 923,83 \$, tel que décrit dans leur soumission et recommandé par M. Dave Williams, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité

2009-202 Surveillance des travaux de réfection sur l'avenue Nadeau – contrat

Considérant que la Ville a demandé des soumissions par invitation pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection de l'avenue Nadeau aux firmes BPR Infrastructure inc. et CIMA+;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'analyse de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et que les pointages intérimaires obtenus ont permis d'ouvrir les enveloppes de prix;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder le contrat de surveillance des travaux de réfection sur l'avenue Nadeau à la firme ayant obtenu le 1^{er} rang soit, BPR Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour le prix de 29 000\$, plus les taxes applicables et payé à même les règlements d'emprunt numéros 141 et 149.

Adoptée à l'unanimité

2009-203 Travaux de réfection sur l'avenue Nadeau – ingénierie des matériaux

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu de retenir les services de la firme Qualitas, Laboratoire de Béton inc., pour l'ingénierie des matériaux des travaux de réfection de l'avenue Nadeau, pour un prix maximum de 16 900 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service du 20 mars 2009 et payé à même les règlements d'emprunt numéros 141 et 149.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions.

Louise Benoit
Greffière

Yvon Boucher
Maire